

En effet, la matière du rythme littéraire, ce sont les sons, ou les syllabes.

Or, " les syllabes, dit le R. P. Longhaye, ne sortent pas de nos lèvres à intervalles égaux comme les tintements d'une cloche ou les gouttes d'eau tombant dans un vase. Elle se joignent et se séparent de manière à former des groupes distincts. Les écrivains trouvent les uns tout faits : ce sont les mots ; sa libre habileté compose les autres : ce sont les incisives, les membres, les phrases entières. Quand l'oreille saisit entre eux un rapport appréciable de symétrie, d'opposition, de périodicité, la parole est rythmée ou rythmique." (1)

Il faut encore remarquer que chaque groupe est composé d'une suite de syllabes longues ou brèves, légères ou pesantes, escortant un son principal, ou plus intense, ou plus durable que les autres.

Ainsi, dans ce vers de Racine *Toujours* | à ma douleur | il *met* | quelque intervalle, mon oreille distingue quatre groupes de mots, exprimant chacun l'une des idées simples qui entrent dans la phrase : *Toujours—à ma douleur—il met—quelque intervalle*. Dans chacun de ces groupes, il y a un son qui domine les autres, sur lequel la voix appuie davantage, et que marque l'accent, comme nous le verrons bientôt. Tout le vers semble reposer sur quatre syllabes : *jours—leur—met—val*.

Eh bien, c'est le retour périodique de ce son dominant, qui constitue le rythme.

Dans le vers cité, il y a du rythme, parce que les syllabes accentuées se présentent à intervalles symétriques : elles se trouvent à la fin de chacun des groupes de mots, qui comptent alternativement deux et quatre syllabes.

Nous avons dit déjà que le son dominant du groupe sonore se distingue des autres soit par sa durée, soit par son intensité.

Dans le premier cas, on a un *rythme de quantité* ; dans le second, un *rythme d'accent*.

On sait ce que c'est que la *quantité* des voyelles. Dans toutes les langues, on entend par *quantité* la durée plus ou moins considérable d'un son vocal.

Quant à l'accent, ce devrait être, d'après l'étymologie

(1) *Théorie des Belles-Lettres*, p. 432.